

010: Travaux dans des fossés - Arbeit in swisscom Gräben - Lavoro negli scavi

1 Dangers

Explosions, intoxications, brûlures, sols glissants, moyens de transport en mouvement, ébouis.

2 Bases de référence

Documents de référence selon doc. SE-01354-C2-HD-Safety Gesetzeskompass et en plus:

Documents suva	<ul style="list-style-type: none">44062 "La sécurité lors de travaux dans des puits, des fossés ou des canalisations"
Divers	<ul style="list-style-type: none">EN ISO 20471:2013 Norme pour les vêtements haute visibilitéNormes VSS: SN 640 886

3 Principales règles de comportement

- Les chantiers temporaires dans le domaine routier font partie des plus dangereux. C'est pour cette raison que le chantier doit être sécurisé et signalisé conformément aux prescriptions légales. Les collaborateurs doivent être habillés de manière bien visible. (Voir la Safety-Règle 040). Les chaussures de sécurité font bien entendu partie de l'équipement.

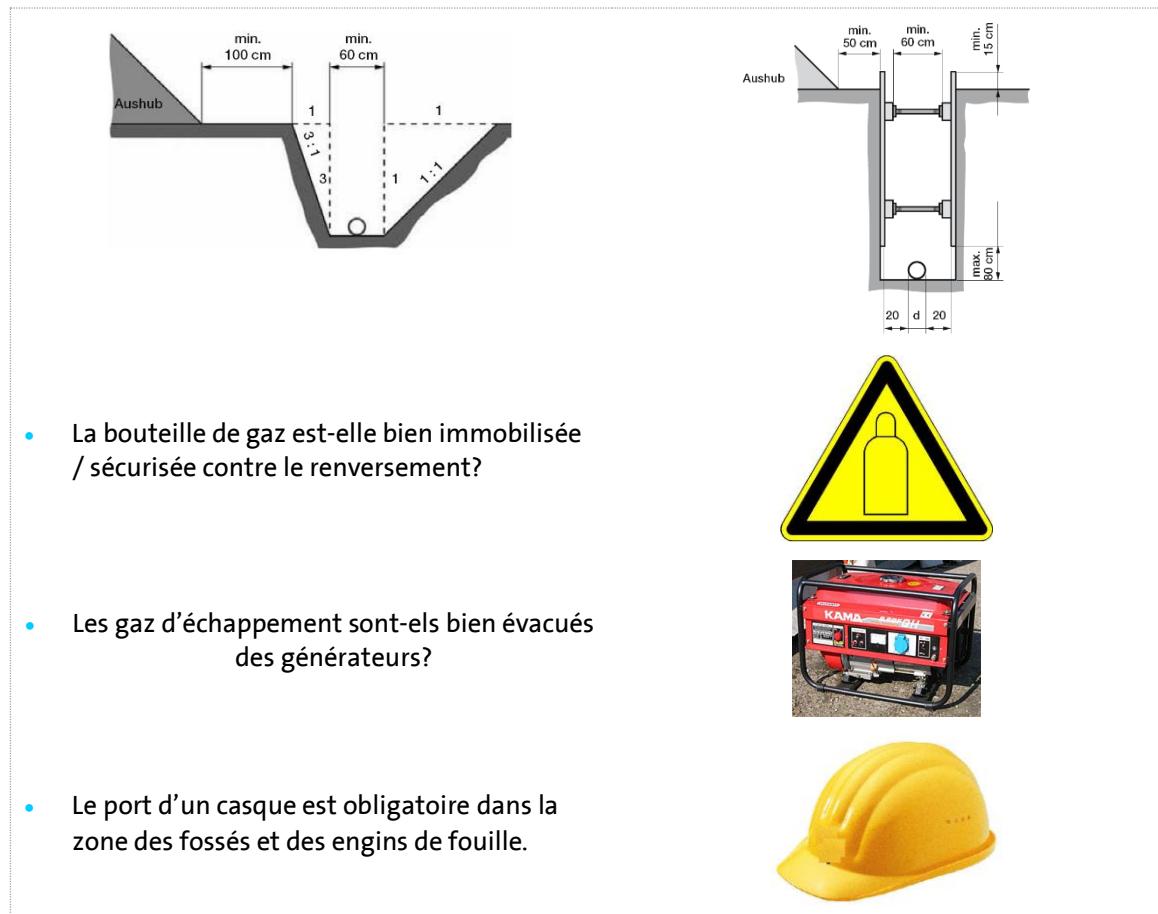
Si la signalisation a été réalisé a par un entrepreneur, il convient de la contrôler !



Les vérifications suivantes doivent être effectuées avant d'entrer dans le fossé:

- En cas de profondeur de fouille supérieure à 1,50 m, les parois des puits et des fossés ont-elles été mises en talus, pourvues d'étais ou sécurisées par d'autres moyens?*
- Le matériel d'excavation est-il situé à une distance d'au moins 1 m par rapport au puits et ne risque-t-il pas de glisser dans le fossé?*
- A partir d'une profondeur de fossé de 1,00 m, une largeur libre d'au moins 60 cm est-elle respectée?*
- A partir d'une profondeur de 1,00 m, des échelles, escaliers ou outils de travail équivalents sont-ils utilisés pour l'accès aux puits et aux fossés?*

010: Travaux dans des fossés - Arbeit in swisscom Gräben - Lavoro negli scavi



4 Information et instructions de travail pour les collaborateurs

Il incombe au supérieur de former ses collaborateurs et de leur donner des instructions de travail.

Swisscom SA Group Security	Dok-ID Gilt für Verantw. Experte Freigabe-Stelle	: 010-Safety-Regel FR : Swisscom AG : SiBe-Safety Konzern : SiBe-Safety-Konzern	Regelwerkversion Gültig ab Verfügbare Sprachen Zuordnung	: 2.1 : 01.11.2019 : DE, FR, IT : SE-01374-C2-HD	Seite 2
-------------------------------	---	--	---	---	---------